DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 18
Date de convocation : 08.09.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze septembre à 17 h 15, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mmes Magali GARRIC – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – M. Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - MM. Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mmes Marie-Emilie BOTELLA – Maryline SALVAN.

Procurations : M. Jean-Pierre BALDIT à M. Jean-Pierre AUGIER,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à Mme Michèle MACALUSO,
Mme Marine FARBOS à Michèle JOSEPH-EDMOND,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
M. Lionel AULANIER à Mme Marie-Emilie BOTELLA,
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.

Absente excusée : Mme Nadine BONTEMPS.

Absents : Mme Laurianne VINCENT – M. Ambdillah BACAR.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

*****

Objet : Tarification CLSH : Modification tarification CAF.

Madame la Maire rappelle que la tarification du Centre de Loisirs (ALSH) avait été instaurée par la délibération du 29 juin 2010 et modifiée par la délibération du 26 juin 2019.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a fait part de la nécessité d'une actualisation de la tarification de l'ALSH afin de s'inscrire en conformité avec les obligations suivantes :

- proposer un tarif dégressif en fonction du quotient familial ;
- supprimer la modulation complémentaire mise en place par la Mairie ;
- présenter une tarification complète (et non uniquement du reste à charge).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE la modification des tarifs de l'ALSH, **à compter du 1er janvier 2026**, selon la répartition suivante :

Quotient Familial	**0 à 420**	**421 à 800**	**801 à 900**	**901 et plus**
Tarifs en euro	7,0	7,0	7,0	7,5
Pass ALSH CAF	- 6,0	- 4,0	0,0	0,0
Reste à charge	1,0	3,0	7,0	7,5

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **17 septembre 2025.**
Publiée ou Notifiée le **17 septembre 2025.**

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Maxime GAILLAC

MAIRIE D'AUBIN (Aveyron)

La Maire,

Christine TEULIER